PARCOURS: DISCOVERY

MODULE: FREELANCE

PROJET: INITIATION AU FREELANCING

1. PERSONAL BRANDING

OBJECTIFS

- Personnel : l'objectif est de me reconvertir professionnellement à travers un métier passionnant
- Professionnel : Devenir un rédacteur Web compétent de référence dans mon pays et la sous-région

VISIONS

- 03 mois : Acquérir les compétences nécessaires et indispensables aux métiers de rédacteur Web
- 01 an : être employer dans une multinationale en tant que Community manager et avoir un blog personnel
- 05 ans : être un rédacteur web connu et indépendant

BILAN DE CONNAISSANCE ET DE COMPETENCE

- Savoirs: SEO (search engine optimization), grammaire et orthographe française, pack office (Word, Excel, Powerpoint), Structuration et Intégration web (HTML, CSS)
- Savoirs faire: Aisance rédactionnelle, esprit de synthèse, bonne culture du web, maitrise des outils bureautique, aisance sur les réseaux sociaux et le partage de contenu, style d'écriture attractif
- Savoir être: Capable de travailler sous pression, grande curiosité, ouverture d'esprit, créativité, organisation, autonomie, force de proposition, culture générale et goût pour la littérature

Temps

- Temps plein
- Horaire de travail : 8h à 12h et de 13h à 19h
- Activité extra professionnelle : Sport, Lecture et divertissement

Typologie des contenus et clients

Type de contenu : Article informatif

Type de client : Institutions nationales et internationales

Missions : Veille informationnelle, mise en place de stratégie de contenu, rédiger et mettre en

place des textes qualitatifs, optimiser les contenus pour les moteurs de recherche.

Domaine de spécialité : Entrepreneuriat et développement rural

Revenus minimum

20.000 à 25.000 £ par an (1 à 05 ans)

25.000 à 60.000 £ par an (05 ans et plus)

Perspectives d'avenir dans mon métier

- 01 an : être embaucher dans une agence digitale en tant que rédacteur web
- 05 ans : Travailler en freelance
- 10 ans : Avoir une agence digitale offrant une panoplie de solutions digitales

POSITIONNEMENT

- Rédacteur Web professionnel et expérimenté

CHARTE GRAPHIQUE

- Nom de nos réseaux sociaux : WebWriter
- Le logo



- Code couleur : RVB (#0000FF)

Notre couleur favorite est le bleu. Voici la connotation de cette couleur.

Couleur de **la sérénité, du calme et de l'inspiration**, le bleu fascine. Faisant référence à l'immensité du ciel et à la profondeur de l'eau, il évoque les grands espaces et invite à se surpasser. Fiable, protecteur, constant et fidèle, le bleu sécurise et favorise le renouvellement.

2. TEXTBROKER

Ce site n'accepte plus d'inscription en tant qu'auteur.



3. STATUT DE FREELANCER (COTE D'IVOIRE)

Après nos recherches auprès du Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI) et sur internet nous retenons que l'entrepreneur freelance peut avoir deux statuts.

1. L'entreprise individuelle

Comme son nom l'indique, elle est une entreprise en nom propre qui ne dispose pas de la personnalité morale (elle n'est pas considérée comme un sujet de droit) : Elle n'a donc aucun droit ni devoir spécifique. L'entrepreneur et l'entreprise constituent une seule et même entité sur le plan juridique.

En tant qu'entrepreneur vous serez le seul propriétaire, C'est-à-dire que l'entreprise vous appartiendra personnellement, que vous l'ayez achetée, créée ou que vous en ayez héritée et vous n'aurez pas à créer une autre personne juridique distincte de vous-même personne physique comme c'est le cas dans la constitution d'une société.

- Avantages

La constitution d'une entreprise individuelle est très simple et les coûts de constitution sont très faibles dans la plupart des Pays Ohada. Il n'est pas nécessaire d'accomplir de lourdes formalités (pas de statuts à rédiger, pas d'ouverture de compte bancaire, etc.). En plus, aucun capital social n'est à libérer (L'entrepreneur n'a pas besoin de déposer de l'argent à la banque) et il suffit de déposer un simple dossier de constitution au guichet des formalités d'entreprise.

Après la constitution, l'entreprise individuelle n'est pas soumise aux règles de fonctionnement des sociétés. En effet, la loi n'impose pas à l'entrepreneur des formalités telles que la tenue d'une assemblée générale et le dépôt des comptes sociaux. Dans une entreprise individuelle, le dirigeant (entrepreneur) n'a de compte à ne rendre à personne. Il reste seul maître de l'affaire et prend seul toutes les décisions. Les décisions sont prises directement et librement par l'entrepreneur.

Inconvénients

Une responsabilité illimitée!

L'exploitant individuel est entièrement responsable de toutes les dettes et obligations liées à son entreprise. Un créancier ayant une réclamation contre lui, dispose donc normalement d'un droit sur tous les biens de ce dernier, que ceux-ci soient personnels ou liés à l'exercice de son activité

La mise en danger du patrimoine commun!

L'entreprise individuelle impose également de s'organiser et de bien anticiper l'avenir. Les patrimoines privés et professionnels étant confondus, il est important de protéger ses proches.

Si vous êtes marié sous le régime de la communauté de biens, vos éventuelles difficultés peuvent rejaillir sur votre conjoint. De plus, ce type d'entreprise ne dispose que d'une faible crédibilité auprès des partenaires : les banques et les fournisseurs sont réticents, l'accès au crédit est difficile car l'entrepreneur individuel restera confronté au problème d'une garantie suffisante à présenter à la banque.

L'octroi de crédit dépendant de la confiance du banquier dans les facultés de remboursement du demandeur de crédit, il va de soi que celui-ci lui apporte des garanties financières suffisantes.

- Obligation comptable

L'entrepreneur doit tenir un journal, enregistrant au jour le jour ses opérations commerciales. Il doit également tenir un grand livre, avec balance générale récapitulative, ainsi qu'un livre d'inventaire. Ces livres doivent être tenus conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme relatif à l'organisation et à l'harmonisation des comptabilités des entreprises.

2. SARL U (Société Anonyme à Responsabilité Limité Unipersonnelle)

Une SARL unipersonnelle est une société à responsabilité limitée dans laquelle l'associé unique est responsable des dettes sociales qu'à concurrence des apports qu'il a fournis à la constitution de la société.

Inconvenients

En tant que travailleur indépendant il versera 45% de cotisations sociales sur les sommes qu'il se versera chaque mois. Le taux de 45% s'applique également sur les dividendes perçus qui excèdent 10 % du capital social, des primes d'émission et des sommes versées en compte courant du travailleur indépendant.

- Avantages

Dans la SARL Unipersonnelle, on a l'avantage d'être seul. Cette forme sociale apparait comme la concrétisation d'un projet que l'on a voulu monter seul. De plus, dans la SARL Unipersonnelle les biens professionnels de l'associé unique sont dissociés de ses biens propres. Le patrimoine personnel de l'associé unique est mieux protégé qu'un commerçant exerçant à titre individuel.

- Comptabilité

Une **SARL** unipersonnelle doit tenir une comptabilité selon des règles précises, qui dépendent de sa taille et de son régime d'imposition. La comptabilité doit être régulière et sincère. Les obligations comptables des SARL unipersonnelles consistent notamment à :

- Enregistrer chronologiquement les mouvements affectant le patrimoine de l'entreprise ;
- contrôler, au moins une fois tous les douze mois, au moyen d'un inventaire,
 l'existence et la valeur des éléments actifs et passifs qui composent le patrimoine de l'entreprise;

- établir, à la clôture de l'exercice, au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire, des comptes annuels ;
- et conserver les documents comptables et les pièces justificatives pendant au moins 10 ans.